



**AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE  
SUR L'APPLICATION DE LA REFORME DES ETUDES MEDICALES  
(NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE SANTE A FORMER - CYCLES UNIVERISITAIRES 2020-2025)**

- Considérant le nouveau mode de régulation de l'entrée dans les études de Médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie ;
- Considérant les propositions de l'ARS IDF relatives au nombre de postes à ouvrir pour l'Internat de Médecine ;
- Considérant que l'Île-de-France fait face depuis plusieurs années à une diminution du nombre de médecins généralistes libéraux, conséquence d'une pyramide des âges défavorable et d'une moindre attractivité de la région et que lors de la révision récente du zonage des médecins libéraux, l'ARS IDF a publié une carte des zones concernées par les aides à l'installation démontrant que plus de 9,1 millions de franciliens qui résident dans des territoires étaient éligibles aux aides ;
- Considérant que cette baisse affecte également la plupart des spécialités médicales ainsi que les établissements de santé publics et privés et classe l'Île-de-France parmi les régions les plus touchées par ce phénomène ;
- Considérant que sans une sensible augmentation des quotas des professionnels médicaux à former et sans mise en œuvre d'actions visant à promouvoir l'installation et la fidélisation des nouveaux diplômés dans les territoires de santé francilien la pénurie connaîtra une nouvelle et forte aggravation ;
- Considérant enfin l'impact de l'épidémie de la COVID 19 sur la qualité, l'organisation et les conditions pratiques de mise en œuvre des études médicales dans les cycles universitaires de 2020 et 2021 ;

La CRSA donne un avis favorable aux propositions de l'ARS IDF :

- En ce qu'elles maintiennent à un niveau relativement élevé (1931) le nombre des entrées de formations de médecins dans les Universités franciliennes pour le cycle 2020-2021 ;
- En ce qu'elles permettent, par rapport au nombre de postes fixés par l'arrêté ministériel de septembre 2019, une augmentation de 202 postes pour l'affectation des nouveaux internes, conduisant dans les disciplines médicales les plus en tension (pédiatrie, gériatrie, psychiatrie...) à une hausse sensible de l'offre de stages ;

La CRSA considère, par contre comme insuffisamment volontaristes, les propositions chiffrées par les UFR du nombre de professionnels à former (2100) pour les années 2021 à 2025, au regard des perspectives négatives de la démographie médicale, de l'évolution des besoins des populations et de la précarité de nombreux territoires ;

La CRSA engage en conséquence les Pouvoirs Publics à :

- Une réflexion sur les facteurs limitant l'augmentation des capacités d'accueil physique pour les formations théoriques (nombre d'enseignants, nombre de places d'amphi) et pratiques (nombre de lieux de stage) pour l'accueil des étudiants ;
- Une action visant à doter, dans le cadre d'une stratégie régionale pluriannuelle, les UFR de santé, des moyens nécessaires à la réduction de la pénurie de la démographie médicale francilienne.

Plus généralement, la CRSA regrette (pour le cycle universitaire 2020-2021 et les cycles futurs) que, bien que les demandes d'augmentation du nombre des étudiants en formation reposent sur une évaluation objective des besoins par l'ARS IDF validée par la CRSA, les décisions quantitatives appartenant aux UFR soient en réalité conditionnées par les moyens octroyés par l'Etat.

Il existe donc un risque sérieux qu'elles se situent en deçà des besoins.

Enfin la CRSA souhaite que, sous l'égide de l'ARS IDF et en lien avec les Universités soient créés dans les hôpitaux et cliniques de moyenne et grande couronne, des nouveaux lieux de stage (services qualifiants) dotés de projets pédagogiques labellisés pour l'accueil des internes;

A terme, elle préconise également l'augmentation des lieux de formation hors CHU, en particulier dans les nouvelles structures d'exercice collectif (centres de santé et maisons de santé pluri professionnelles) ou coordonnées (communautés professionnelles territoriales de santé) et dans certains établissements médico-sociaux, où exerce une grande majorité des futurs praticiens ;

En conclusion, compte tenu de l'importance des enjeux et considérant que la réduction de la pénurie démographique ne relève pas seulement de solutions quantitatives, la CRSA consacra l'une de ses prochaines séances à l'élaboration d'une contribution plus technique et plus prospective sur le sujet du devenir des ressources humaines médicales dans la région Ile-de-France.

Avis adopté à l'unanimité par la Commission Permanente le 11 janvier 2021